

cuir et prendra fin le 30 novembre 1984. Il prévoit une augmentation de la quantité de base de 3 p. cent par an.

Le ministre d'État au Commerce international, M. Edward Lumley, a indiqué que les importateurs de chaussures devront soumettre des documents faisant état de leurs récentes importations de chaussures de cuir pour une répartition juste et opportune des quotas d'importation entre les importateurs canadiens.

M. Lumley a fait part aussi de modifications techniques en ce qui a trait aux quotas d'importation de chaussures en matières autres que le cuir. La quantité globale fixée est passée de 35 600 000 à 34 100 000 paires. Ces modifications ne changeront rien aux quotas des importateurs individuels. Les chaussures spéciales en matières autres que le cuir, qui avaient été exclues des quotas à compter du 1^{er} décembre 1981, figureront désormais sur la Liste d'importation contrôlée aux fins de surveillance, et des licences d'importation seront disponibles sur demande.

Le Canada encourage l'industrie du meuble en Colombie

Le Canada aidera l'industrie du meuble en Colombie à accroître sa production et à améliorer la qualité de son produit en fournissant à ce pays de l'équipement moderne, des services d'assistance technique et des programmes de formation.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a annoncé l'octroi d'une subvention de \$6,4 millions en faveur de ce projet échelonné sur trois ans et demi.

Le Service national d'apprentissage de Colombie sera appelé à prendre en main le Centre national du meuble, école pouvant former chaque année 500 étudiants spécialisés dans toutes les techniques modernes de fabrication de meubles.

Le Centre a été conçu sur le modèle du centre d'enseignement général et professionnel (CEGEP) de Victoriaville (Québec) où dix instructeurs colombiens, maintenant rentrés dans leur pays, ont suivi un programme de formation.

La Colombie, qui apporte une contribution de \$4,7 millions au projet, compte quelque 1 353 petites entreprises de fabrication de meubles.

Le projet constitue la phase finale d'un programme plus vaste; il sera administré par une institution privée canadienne qui fournira des experts, veillera à la formation des Colombiens au Canada et supervisera le processus des achats.

Convention entre le Canada et la Thaïlande en matière pénale



La Thaïlande et le Canada ont parafé, le 12 août à Ottawa, une Convention sur la coopération en matière d'exécution des condamnations pénales. Sur la photo, le directeur général de la division légale et des traités du ministère des Affaires étrangères de Thaïlande, M. Sathit Sathirathaya (à gauche), serre la main à M. William Outerbridge, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Nouvelle étape vers la participation du Canada au Programme A-320

Le Canada a l'intention d'entreprendre des négociations officielles afin de favoriser, éventuellement, la participation du secteur manufacturier de son industrie aérospatiale au Programme A-320 d'Airbus Industrie, a annoncé le ministre de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale, M. Herb Gray.

Le A-320 est un avion de 150 places qui sera propulsé par deux réacteurs de dernière génération. Il est conçu pour remplacer les vieux avions dont la cabine de 120 à 180 places compte deux rangées de sièges seulement. Il est mis au point par Airbus Industrie, consortium international dont les partenaires se trouvent au Royaume-Uni, en République fédérale d'Allemagne, en France et en Espagne.

Le Canada a déjà mené à bien des discussions préliminaires avec des membres du consortium, tant sur le plan industriel que gouvernemental. Par suite de ces discussions, M. Gray, agissant au nom du gouvernement canadien, a écrit à ses homologues des pays européens faisant

partie du consortium d'Airbus Industrie pour leur faire savoir que le Canada s'engageait officiellement à négocier avec eux un accord d'association. Il a en outre demandé à M. John Sandford, président de la société de Havilland Aircraft of Canada Ltd., qui appartient au gouvernement, de signer un protocole d'entente avec Airbus Industrie. Ce protocole servira de point de départ à la définition des termes et conditions d'une éventuelle participation industrielle du Canada dans cette affaire. De Havilland est le représentant industriel du Canada dans cette entreprise.

Les négociations à venir seront menées par M. Gray, en consultation avec le ministre des Finances et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le Ministre a fait observer que si les négociations connaissent un dénouement heureux, la participation du Canada au Programme A-320 sera une preuve concrète de l'existence de "liens contractuels" entre ce pays et les membres de la Communauté économique européenne.